

Vous souhaitez un conseil social personnalisé ? CONTACTEZ-NOUS

Véronique Perlès

social@sgdl.org · 01 53 10 12 14

Adhèresz à la SGDL

En devenant membre de la SGDL, vous rejoignez la plus grande communauté d'auteurs du livre :

- Vous apportez votre contribution à la **défense du droit d'auteur** ;
- Vous avez la possibilité de **rencontrer** et d'**échanger** avec des auteurs et des professionnels sur vos métiers et vos pratiques ;
- Vous **bénéficiez** de conseils personnalisés et de nombreux services.

Adhèresz, c'est en étant unis que nous pourrons faire entendre notre voix !

Vous avez publié au moins un ouvrage à compte d'éditeur, vous pouvez adhérer à la SGDL.

La cotisation annuelle est de 50 euros. Elle est partiellement déductible des revenus au titre du soutien à une association reconnue d'utilité publique.

Nous rencontrer

Hôtel de Massa

38 rue du Faubourg Saint-Jacques - 75014 Paris

Métro : Saint-Jacques (Ligne 6) / RER Port-Royal (Ligne B)

Ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 17 h

Vous renseigner

www.sgdl.org



Accompagnement social

Auteurs du livre,
la SGDL vous accompagne

Vos droits, votre quotidien

Vous avez besoin d'être accompagné dans vos démarches administratives et sociales. La SGDL met au service de tous les auteurs, membres et non membres, un service social.

Une assistante sociale vous assure un soutien personnalisé dans de nombreux secteurs, qu'elle coordonne avec des organismes dédiés :

	<ul style="list-style-type: none">• Santé• Accès aux droits et aux soins• CPAM, URSSAF
	<p>Retraite :</p> <ul style="list-style-type: none">• Préparer sa retraite (cotisations, ouverture des droits, IRCEC-RAAP, URSSAF, Audiens...)• Faire valoir ses droits (bilan de fin de carrière, liquidation...)
	<ul style="list-style-type: none">• Difficultés financières• Surendettement
	<ul style="list-style-type: none">• Logement• Information sur les dispositifs existants

Votre accompagnement personnalisé,
dans le respect du secret professionnel



L'aide sociale, votre accompagnement

La SGDL dispose d'une commission d'aide sociale qui a vocation à allouer des aides financières. Ouvertes à tous les auteurs du livre, membres ou non membres de la SGDL, ces aides vous permettent de faire face aux difficultés ponctuelles.

Cette commission est financée par le Centre national du livre, la SGDL et la Ville de Paris. Elle se réunit chaque mois pour attribuer les aides.

Durant la crise sanitaire liée à la Covid-19, la SGDL a également géré le fonds d'aide d'urgence pour les auteurs.

- **Parallèlement, la SGDL agit tout au long de l'année pour défendre vos droits afin d'améliorer votre situation sociale.**

La mutuelle des auteurs

En tant que membre de la SGDL, vous bénéficiez d'un tarif préférentiel négocié sur le contrat de mutuelle de santé Pleyel proposé par le groupe Audiens Santé. Ce tarif est réservé aux auteurs membres de la SGDL à jour de cotisation.

Pour y adhérer, pensez à résilier votre contrat en cours deux mois avant la date anniversaire de votre souscription.

L'aide sociale en chiffres*

 • **1 420** demandes de renseignements

 • **484** personnes bénéficient chaque année de la complémentaire santé de la SGDL

 • **101 400** euros ont été versés au titre de l'aide sociale

 • **2,26** millions € versés pour 2 312 aides d'urgence avec le fonds d'aide d'urgence CNL-SGDL (avril-sept 2020)

* Chiffres établis pour l'année 2020-2021